

# DÉLIBÉRATION

## SÉANCE DU COLLÈGE DU 6 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024-1-02

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6, R. 114-3 à R. 114-8 et R. 114-18 à R. 114-20 ;

**Vu** la loi organique n° 2017-54 du 20 janvier 2017 relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes ;

**Vu** la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

---

Après en avoir délibéré le 6 mars 2024,

#### DÉCIDE :

##### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les éléments d'exécution budgétaire sont les suivants :

- 117,75 ETPT ;
- 23 245 858 € d'autorisations d'engagement, dont :
  - 14 871 863 € de personnel ;
  - 8 335 362 € de fonctionnement ;
  - 38 633 € d'investissement ;
- 24 084 944 € de crédits de paiement, dont :
  - 14 864 461 € de personnel ;
  - 9 181 901 € de fonctionnement ;
  - 38 581 € d'investissement ;
- 22 781 210 € de recettes ;
- 1 303 734 € de solde budgétaire.

##### ARTICLE 2

Les éléments d'exécution comptables sont les suivants :

- - 1 716 318 € de résultat patrimonial ;
- 2 288 827 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 2 327 408 € de variation de fonds de roulement ;
- - 1 292 089 € de variation de trésorerie.

**ARTICLE 3**

Le résultat déficitaire de 1 716 318 € est affecté en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe aux comptes sont joints à la présente délibération.

**ARTICLE 4**

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président de séance

*SIGNÉ*

Didier Roux

Le président par intérim

*SIGNÉ*

Stéphane Le Bouler

<p>Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents au moment du vote : 21 Abstention : 0 Votes exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21 N'ont pas pris part au vote : 0</p>
---

**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	128	0,67	128,67

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 128

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 ) TS INCLUSE</b>	117,75	9 114 766	0	0	117,75	14 864 461,00 €
<b>1 - TITULAIRES</b>	25,6	2 408 291			25,6	2 408 291,00 €
* Titulaires État	25,6	2 408 291			25,6	2 408 291,00 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0,00 €
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	92,15	6 706 475	0	0	92,15	6 706 475,00 €
* Contractuels de droit public	92,15	6 706 475	0	0	92,15	6 706 475,00 €
δCDI	20,28	1 726 812			20,28	1 726 812,00 €
δCDD	57,64	3 684 672	0	0	57,64	3 684 672,00 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	14,23	1 294 991	0	0	14,23	1 294 991,00 €
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0,00 €
δCDI	0	0			0	0,00 €
δCDD	0	0	0	0	0	0,00 €
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			0	0	0	0,00 €
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés HORS TS)</b>						5 749 695,00 €

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	0,92	119 167
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,92	119 167
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	2,25	260 854
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2,25	260 854
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0



**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination**

Exécuté 2023	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Traitement et indemnités	14 729 728,78	14 729 728,78							14 729 728,78	14 729 728,78
Action sociale	89 320,85	89 260,85							89 320,85	89 260,85
Médecine de prévention	52 813,86	45 471,16							52 813,86	45 471,16
Formation			43 000,79	40 594,54					43 000,79	40 594,54
Contributions versées aux établissements			1 297 187,48	2 260 864,45					1 297 187,48	2 260 864,45
Missions - déplacements			1 767 395,78	1 748 931,44					1 767 395,78	1 748 931,44
Communication			188 192,22	186 607,83					188 192,22	186 607,83
Documentation			65 064,15	65 064,15					65 064,15	65 064,15
Immobilier			3 153 415,48	3 136 905,02					3 153 415,48	3 136 905,02
Numérique			1 508 721,89	1 451 611,15			38 632,95	38 581,42	1 547 354,84	1 490 192,57
Etudes			30 000,00	12 000,00					30 000,00	12 000,00
Frais de justice			1 272,00	1 272,00					1 272,00	1 272,00
Services et fournitures divers			281 111,81	278 050,84					281 111,81	278 050,84
<b>TOTAL</b>	<b>14 871 863,49</b>	<b>14 864 460,79</b>	<b>8 335 361,60</b>	<b>9 181 901,42</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38 632,95</b>	<b>38 581,42</b>	<b>23 245 858,04</b>	<b>24 084 943,63</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**

-

**Tableau des recettes par origine**

Exécuté 2023	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Etat		21 488 979,54		119 167,00					21 608 146,54
Union européenne				64 162,00					64 162,00
Partenaires évalués					1 097 963,59			10 938,00	1 108 901,59
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>21 488 979,54</b>	<b>-</b>	<b>183 329,00</b>	<b>1 097 963,59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 938,00</b>	<b>22 781 210,13</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**

1 303 733,50

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 303 734	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	1 303 734		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>			<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	48 684	59 751	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 620 138	1 620 715	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>2 972 555</b>	<b>1 680 466</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>1 292 089</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>2 972 555</b>	<b>2 972 555</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	14 854,18	59 751,33
Opération en comptes d'attente	1 653 967,78	1 620 715,77
	<b>1 668 821,96</b>	<b>1 680 467,10</b>

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	Montants exécutés 2023	PRODUITS	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	Montants exécutés 2023
Personnel	14 968 800	13 731 674	Subventions de l'Etat	21 458 580	21 458 580
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		920 824	Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 186 556	11 519 388	Autres subventions		1 460
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	1 010 420	2 074 704
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>24 155 356</b>	<b>25 251 062</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>22 469 000</b>	<b>23 534 744</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>			<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>1 686 356</b>	<b>1 716 318</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>24 155 356</b>	<b>25 251 062</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>24 155 356</b>	<b>25 251 062</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	Montants exécutés 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-1 686 356</b>	<b>-1 716 318</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	47 756	143 336
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		715 845
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>-1 638 600</b>	<b>-2 288 827</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	Montants exécutés 2023	RESSOURCES	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	Montants exécutés 2023
Insuffisance d'autofinancement	<b>1 638 600</b>	<b>2 288 827</b>	Capacité d'autofinancement	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissements	<b>42 000</b>	<b>38 581</b>	Financement de l'actif par l'État	<b>0</b>	<b>0</b>
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	<b>0</b>	<b>0</b>
			Autres ressources	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 680 600</b>	<b>2 327 408</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>1 680 600</b>	<b>2 327 408</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants budget rectificatif (Collège du 4 décembre 2023)	CF 2022	Montants exécutés 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	<b>-1 680 600</b>	<b>2 612 706</b>	<b>-2 327 408</b>
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	<b>-32 700</b>	<b>-573 254</b>	<b>-1 035 319</b>
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	<b>-1 647 900</b>	<b>3 185 960</b>	<b>-1 292 089</b>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	<b>932 106</b>	<b>2 612 706</b>	<b>285 298</b>
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	<b>-605 954</b>	<b>-573 254</b>	<b>-1 608 573</b>
Niveau final de la TRESORERIE	<b>1 538 060</b>	<b>3 185 961</b>	<b>1 893 872</b>



**TABLEAU 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	3 185 959,70	1 444 565,36	12 383 805,22	10 109 968,79	13 762 369,43	10 490 824,03	7 526 931,28	4 827 000,67	3 817 289,41	8 616 589,79	5 792 604,19	4 073 240,97	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	23 752,00	11 385 875,25	118 051,10	5 151 254,27	25 608,38	37 782,14	79 152,94	45 368,33	5 391 146,31	60 073,71	77 346,28	374 861,42	22 770 272,13
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'État	0,00	11 309 574,44	0,00	5 078 311,77	6 801,88	717,14	6 556,98	0,00	5 080 568,72	4 398,08	822,53	1 228,00	21 488 979,54
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 162,00	0,00		119 167,00	183 329,00
Recettes propres	23 752,00	76 300,81	118 051,10	72 942,50	18 806,50	37 065,00	72 595,96	45 368,33	246 415,59	55 675,63	76 523,75	254 466,42	1 097 963,59
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 938,00	0,00	10 938,00
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées											10 938,00		10 938,00
<b>Opérations non budgétaires</b>	44 670,89	-31 870,31	55 891,18	3 910,35	19 700,15	1 454 070,57	31 019,57	23 631,34	-5 698,43	1 600,23	11 091,09	72 450,47	1 680 467,10
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	44 670,89	-31 870,31	55 891,18	3 910,35	19 700,15	1 454 070,57	31 019,57	23 631,34	-5 698,43	1 600,23	11 091,09	72 450,47	1 680 467,10
- TVA encaissée	0,00	3 341,25	9 878,50	0,00	833,33	7 413,00	3 512,37	4 666,67	384,50	3 333,33	8 704,78	17 683,60	59 751,33
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	44 670,89	-35 211,56	46 012,68	3 910,35	18 866,82	1 446 657,57	27 507,20	18 964,67	-6 082,93	-1 733,10	2 386,31	54 766,87	1 620 715,77
<b>A. TOTAL</b>	68 422,89	11 354 004,94	173 942,28	5 155 164,62	45 308,53	1 491 852,71	110 172,51	68 999,67	5 385 447,88	61 673,94	99 375,37	447 311,89	24 461 677,23
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	855 426,13	345 813,31	462 921,89	3 410 900,51	2 958 894,21	2 955 168,02	2 879 457,50	2 063,53	2 977 412,19	2 871 747,40	1 769 830,37	2 587 912,17	24 077 547,23
Personnel	0,00	0,00	82 875,32	2 088 723,53	2 431 130,93	1 672 047,46	1 552 946,79	0,00	2 421 536,16	1 249 528,47	1 251 074,24	2 114 597,89	14 864 460,79
Fonctionnement	855 426,13	345 813,31	380 046,57	1 322 176,98	527 763,28	1 283 120,56	1 326 510,71	2 063,53	553 772,14	1 598 218,73	518 756,13	460 836,95	9 174 505,02
Intervention													-
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103,89	24 000,20	0,00	12 477,33	38 581,42
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	1 660,60	1 090,00	0,00	0,00	200,00	0,00	316,00	0,00	2 305,90	490,90	948,00	385,00	7 396,40
Personnel													-
Fonctionnement	1 660,60	1 090,00	0,00	0,00	200,00	0,00	316,00	0,00	2 305,90	490,90	948,00	385,00	7 396,40
Intervention													-
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>	952 730,50	67 861,77	1 984 856,82	-1 908 136,53	357 759,72	1 500 577,44	-69 670,38	1 076 647,40	-2 393 570,59	13 421,24	47 960,22	38 384,35	1 668 821,96
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	952 730,50	67 861,77	1 984 856,82	-1 908 136,53	357 759,72	1 500 577,44	-69 670,38	1 076 647,40	-2 393 570,59	13 421,24	47 960,22	38 384,35	1 668 821,96
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	14 357,00	0,00	86,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,55	14 854,18
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	952 730,50	67 861,77	1 984 856,82	-1 922 493,53	357 759,72	1 500 490,81	-69 670,38	1 076 647,40	-2 393 570,59	13 421,24	47 960,22	37 973,80	1 653 967,78
<b>B. TOTAL</b>	1 809 817,23	414 765,08	2 447 778,71	1 502 763,98	3 316 853,93	4 455 745,46	2 810 103,12	1 078 710,93	586 147,50	2 885 659,54	1 818 738,59	2 626 681,52	25 753 765,59
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	-1 741 394,34	10 939 239,86	-2 273 836,43	3 652 400,64	-3 271 545,40	-2 963 892,75	-2 699 930,61	-1 009 711,26	4 799 300,38	-2 823 985,60	-1 719 363,22	-2 179 369,63	-1 292 088,36
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	1 444 565,36	12 383 805,22	10 109 968,79	13 762 369,43	10 490 824,03	7 526 931,28	4 827 000,67	3 817 289,41	8 616 589,79	5 792 604,19	4 073 240,97	1 893 871,34	



Séance du collège du 6 mars 2024

# Compte financier 2023

## Annexe aux comptes

### 1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes, principes et méthodes comptables

#### 1.1 Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

La gestion budgétaire, financière et comptable du Hcéres a débuté de façon opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de création du Haut Conseil en tant qu'autorité publique indépendante. L'exercice 2023 constitue le deuxième exercice de référence qui va permettre de produire des analyses sur des périodes d'observations comparables. Les notes et commentaires relatifs au bilan et compte de résultat, portent sur la période d'observation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

La gestion budgétaire, financière et comptable du Hcéres est assurée sur l'outil ELAP Finances, de l'éditeur ADMILIA, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette solution comprend un module de gestion financière et un module de gestion comptable et met en œuvre le volet budgétaire de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique. Les opérations de paye sont gérées par la DRFIP Ile de France Paris dans le cadre d'une convention de paye à façon signée le 4 janvier 2022.

Aucun fait caractéristique spécifique, intervenu cette année, n'est de nature à perturber la lecture des états financiers.

#### 1.2 Principes et méthodes comptables appliqués

Le Hcéres applique le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) en vertu de l'arrêté du 13 février 2020 du ministre de l'Action et des Comptes publics pris à la suite de l'avis n° 2020-02 rendu par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) le 17 janvier 2020.

Les états du compte financier sont définis par l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Le compte financier du Hcéres est établi en cohérence avec la norme 1 du RNCEP et le recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO).

#### Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits de douane et taxes non récupérables, et le cas échéant des coûts directement attribuables engagés pour les mettre en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue (y compris les honoraires de professionnels).

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire à compter de leur date de mise en service, sur des durées approuvées par le collège du Hcéres par la délibération n° 2022-1-04 du 31 janvier 2022 :

Pour les immobilisations incorporelles

- Logiciels : 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles, dont brevets et licences : 5 ans

Pour les immobilisations corporelles

- Constructions : 50 ans
- Installations complexes et agencements des constructions : 10 ans
- Matériels acquis de haute technologie évolutive : 5 ans
- Matériels d'enseignement, de recherche, de bureau et de transport, outillages: 10 ans
- Matériels informatiques : 5 ans
- Ordinateurs portables : 3 ans
- Mobilier et autres immobilisations corporelles : 10 ans

#### Comptes clients et créances diverses

Les créances clients et les créances diverses sont comptabilisées pour leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise ou avec lesquels le Hcéres serait en litige. Une dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable.

#### Fonds propres

Le Hcéres applique l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la présentation et l'évaluation du financement externe de l'actif. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux actifs financés, de manière à lier le produit du financement reçu à la charge (amortissement, dépréciation, sortie des biens).

#### Subventions reçues

Le Hcéres applique aux subventions reçues l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues. L'instruction s'applique à l'ensemble des subventions de fonctionnement et d'investissement versées par l'Etat (dotations en fonds propres, subventions pour charges de service public, etc.) ou les autres tiers : établissements et agences publics, collectivités publiques de toutes natures (collectivités territoriales, Union européenne, etc.), personnes morales de droit privé (associations, fondations, etc.). Elle s'applique également aux dons et legs reçus. L'instruction pose le principe selon lequel les subventions, qui se définissent comme les produits issus d'opérations sans contrepartie directe d'une valeur équivalente attendue par le financeur, sont acquises et comptabilisées dès que l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire sont satisfaites.

Qu'il s'agisse de subventions d'investissement ou de subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles, l'acquisition du droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la condition du droit de l'organisme bénéficiaire. La reconnaissance du droit est formalisée par un acte attributif. Lorsque la convention est accordée sans condition, elle est comptabilisée indépendamment de sa date d'encaissement au moment où le droit est acquis (date de notification ou date de signature de la convention). Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit est constitué lorsque les conditions sont satisfaites, soit à la date de l'acte attributif ou à la date de réalisation effective des dépenses financées et éligibles.

L'application de l'instruction conduit à constater, à l'actif du bilan, en « créances de l'actif circulant », le montant des subventions accordées ou acquises (ayant eu pour contrepartie des dépenses effectives), mais non encore encaissées, au passif du bilan, en « avances et acomptes reçus », les avances reçues sur les subventions (i.e. nettes des dépenses déjà réalisées).

#### Passifs sociaux

En application de l'instruction BOFIP-GCP-13-0024 du 09/12/2013, relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps et de l'allocation de retour à l'emploi, le Hcéres a procédé au recensement et à la comptabilisation de l'ensemble de ses passifs sociaux à la clôture de l'exercice 2023.

## 2. Notes relatives au compte de résultat

<b>CHARGES</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Achats	-	432,92
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	9 905 172,55	7 981 100,41
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	10 653 826,58	7 362 262,93
<i>Charges Sociales</i>	2 984 904,01	2 434 789,77
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	92 943,10	53 592,51
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 466 761,97	1 075 487,25
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	143 335,67	981 733,35
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 246 943,88</b>	<b>19 889 399,14</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés ( Fondations )	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>25 246 943,88</b>	<b>19 889 399,14</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	1 713,29	2 276,54
Autres charges financières	2 404,33	312,01
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 117,62</b>	<b>2 588,55</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>25 251 061,50</b>	<b>19 891 987,69</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( BENEFICE )</b>	<b>-</b>	<b>1 767 103,45</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 251 061,50</b>	<b>21 659 091,14</b>

<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	-	20 858 580,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	21 460 039,51	91 652,49
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	-	-
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	1 289 016,12	393 118,24
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	36 855,01	315 646,74
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	715 844,79	-
Reprises du financement rattaché à un actif	-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 501 755,43</b>	<b>21 658 997,47</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	43,54	93,67
Autres produits financiers	32 945,00	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>32 988,54</b>	<b>93,67</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>23 534 743,97</b>	<b>21 659 091,14</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>1 716 317,53</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 251 061,50</b>	<b>21 659 091,14</b>

### Les produits sans contrepartie directe

Le Hcéres est essentiellement financé par des subventions reçues des ministères et autres financeurs publics. Elles représentent 91% des produits du Hcéres.

### Les produits avec contrepartie directe

Le Hcéres perçoit par ailleurs des fonds qui sont liés soit à une activité de prestations de service qui entrent dans le champ taxable (TVA), soit à des subventions avec conditions. Ces fonds représentent 6% des produits du Hcéres.

### Les produits pour ordre

Le Hcéres enregistre par ailleurs une reprise de provisions d'un montant de 715 k€ relative au dénouement, sur l'exercice 2023, de provisions comptabilisées sur l'exercice 2022. Ces provisions concernaient l'évaluation relative aux indemnités d'experts non versées à la clôture de l'exercice 2022. Cette opération pour ordre présente un caractère exceptionnel.

### Les charges de personnel

La masse salariale du Hcéres englobe la rémunération des personnels permanents ainsi que les indemnités d'experts et de conseillers scientifiques alloués aux personnels intervenant dans les évaluations conduites par le Hcéres. Le montant total des dépenses de personnel s'élève à 13,7 M€ (9,8 M€ en 2022) et représente 54% des charges de fonctionnement du Hcéres (50% en 2022).

### Les charges de fonctionnement autres que les charges de personnel

La ventilation des dépenses de fonctionnement décaissables par nature permet de distinguer les fournitures des services. Les fournitures correspondent aux besoins du Hcéres pour fonctionner (fournitures administratives, petit matériel, etc.). Les dépenses entrant dans la catégorie des services correspondent aux prestations dont le Hcéres bénéficie pour assurer son fonctionnement.

Principales dépenses de services de l'exercice 2023

	2023	2022	Var. (%)
Mises à disposition	3 109 841	1 701 470	83%
Locations	2 478 740	2 389 111	4%
Missions	1 570 615	1 945 680	-19%
<b>TOTAL</b>	<b>7 159 195</b>	<b>6 036 261</b>	<b>19%</b>

### Les charges calculées

Le Hcéres a procédé au recensement et à la comptabilisation de ses passifs sociaux. Ces passifs sont de deux natures : les congés payés ainsi que les compte épargne temps. Les modalités de reconnaissance des passifs sociaux ont permis de retenir le coût salarial moyen par salarié pour déterminer les montants à comptabiliser :

Congés payés : 47 417 €  
CET : 48 092 €  
**TOTAL PASSIFS : 95 509 €**

A ces passifs sociaux, s'ajoutent les dotations aux amortissements de l'exercice 2023 pour arriver au montant total des charges calculées :

Rappels passifs : 95 509 €  
Amortissements : 47 817 €  
**TOTAL : 143 336 €**

### 3. Notes relatives au bilan

<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>N</b>			<b>N-1</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	43 852,91	15 820,58	28 032,33	41 090,41
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage	-	-	-	-
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	130 409,66	45 531,53	84 878,13	81 065,68
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 262,57</b>	<b>61 352,11</b>	<b>112 910,46</b>	<b>122 156,09</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	141 556,16	-	141 556,16	53 453,13
Créances clients et comptes rattachés	275 828,22	-	275 828,22	66 176,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	4 674,88	-	4 674,88	3 660,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	- 62 648,91	-	- 62 648,91	- 81 163,00
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)</b>	<b>359 410,35</b>	<b>-</b>	<b>359 410,35</b>	<b>42 126,13</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-	-
Disponibilités	1 893 871,34	-	1 893 871,34	3 185 959,70
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>1 893 871,34</b>	<b>-</b>	<b>1 893 871,34</b>	<b>3 185 959,70</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	-	-	-	-
<b>Ecarts de conversion Actif</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>2 427 544,26</b>	<b>61 352,11</b>	<b>2 366 192,15</b>	<b>3 350 241,92</b>

Le bilan est un état de synthèse qui reflète la situation patrimoniale du Hcéres en termes d'emplois et de ressources à une date donnée (31/12). Il prend la forme d'un tableau dont la partie ressources, qui englobe les financements (capitaux propres, subventions d'investissements, dettes) est appelé passif et dont la partie des emplois (immobilisations, créances, disponibilités) est appelé actif.

a. Les postes à l'actif

i. L'actif immobilisé

Les acquisitions de l'exercice s'établissent à 38 581 €. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire à compter de leur date de mise en service.

RUBRIQUES	Bilan d'ouverture 01.01.2023	Augmentations (acquisitions, remboursements)	Mises en service d'en-cours	Cessions	Sorties d'inventaire	Bilan de clôture 31.12.2023
LOGICIELS, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES...	42 600,00	1 252,91				43 852,91
218 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 081,15	37 328,51				130 409,66
276 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00					0,00
<b>TOTAL</b>	<b>135 681,15</b>	<b>38 581,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 262,57</b>

Les amortissements sur immobilisations ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2023 :

RUBRIQUES	Bilan d'ouverture 01.01.2023	Dotations de l'exercice	Cessions	Sorties d'inventaire	Bilan de clôture 31.12.2023
2805 LOGICIELS, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES...	1 509,59	14 310,99			15 820,58
2818 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 015,47	33 516,05			45 531,52
<b>TOTAL</b>	<b>13 525,06</b>	<b>47 827,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 352,10</b>

ii. L'actif circulant

Le montant de l'actif circulant à la clôture de l'exercice 2023 est de 359 410 €. Ce montant correspond aux créances du Hcéres.

Créances	Montant au bilan	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins un an	Échéances à plus un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres créances immobilisées	0		
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances sur des entités publiques :	141 556	141 556	
dont créances sur subventions	141 556	141 556	
dont créances sur produits à recevoir	0		
dont créances fiscales	0		
dont autres	0		
Créances sur les clients et comptes rattachés	275 828	275 828	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0		
Avances et acomptes versés par l'organisme	4 675	4 675	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0		
Créances sur les autres débiteurs	-62 649	-62 649	
Charges constatées d'avance	0		
<b>Total</b>	<b>359 410</b>	<b>359 410</b>	<b>0</b>



### iii. La trésorerie

Le montant de la trésorerie du Hcéres s'établit à 1 893 872 € à la clôture de l'exercice 2023. Le Hcéres dispose d'un compte dépôt de fonds au trésor.

#### b. Les postes au passif

##### i. Les fonds propres

Le Hcéres enregistre un résultat déficitaire de 1 716 318 € (1 767 103 € en 2022). Il dispose par ailleurs de réserves liées à l'affectation du résultat 2022. Le montant de ces réserves, avant affectation du résultat de l'exercice 2023, s'établit donc à 1 767 103 €.

##### ii. Les dettes

Le montant des dettes du Hcéres à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 1 967 984 €. Ces dettes sont de plusieurs natures :

Dettes	Montant au bilan	Degré de liquidité du passif		
		Échéances		
		à moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 542 707	1 542 707		
Avances et acomptes reçus :	302 987	302 987		
Avances et acomptes reçus d'ient	0			
Avances reçues sur subvention	302 987	302 987		
Dettes fiscales et sociales	120 669	120 669		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	0			
Autres dettes non financières	1 622	1 622		
Produits constatés d'avance	0			
<b>Total</b>	<b>1 967 984</b>	<b>1 967 984</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4. L'analyse fonctionnelle

#### a. Le fonds de roulement net global

Le fonds de roulement correspond à l'excédent de ressources stables (capitaux permanents) sur les actifs immobilisés. Les règles prudentielles sont les suivantes : le fonds de roulement doit être supérieur au besoin en fonds de roulement. Au 31/12/2023, il s'établit à 285 297 € (2 612 795 € en 2022 pour la première année d'existence du Hcéres en qualité d'API).

Le fonds de roulement net global (FRNG) du Hcéres représente 4 jours de dépenses de fonctionnement décaissables (50 en 2022). Ce ratio place le Hcéres dans une situation très critique puisqu'il passe très largement en dessous des ratios prudentiels. Il ne laisse plus aucune marge de manœuvre de quelque nature que ce soit. Si la structure des charges et produits de fonctionnement reste la même sur l'exercice 2024, le Hcéres va au-devant d'une crise financière majeure avec un risque réel sur sa trésorerie.

#### b. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) mesure le décalage entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le besoin en fonds de roulement peut être positif ou négatif. Positif, il pèse sur le fonds de roulement qui doit prioritairement en assurer le financement. Négatif, il traduit le fait que le cycle d'activité est en

capacité de financer le décalage entre encaissements et décaissements et limite la contribution du fonds de roulement à l'équilibre de la trésorerie.

Le BFR de l'exercice 2023 s'établit à -1 608 575 €. Le BFR négatif s'explique en grande partie par une augmentation significative de ses dettes, en particulier le niveau de charges à payer à comptabiliser valorisées à la clôture de l'exercice 2023.

#### c. La trésorerie

Le Hcéres dispose d'un compte de dépôt de fonds tenu par la DRFIP Ile de France Paris. Ce compte à vue n'est pas rémunéré. Au 31/12/2023, le solde de la trésorerie s'établit à 1 893 872 € (3 185 960 € en 2022).

La trésorerie du Hcéres connaît une nette dégradation par rapport à 2022. Cette dégradation est structurellement liée au compte de résultat déficitaire.

La trésorerie du Hcéres représente 28 jours de dépenses décaissables (61 en 2022). Cette trésorerie est majoritairement gagée par le besoin en fonds de roulement négatif (dettes à payer en 2024).